

DECISION DE BUREAU N°2025-03

Séance du vendredi 25 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le dix-huit avril 2025, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent Pien, Président.

Etaient présents : M. Lhullier, M. Quinette, M. Pien, M. Varin, Mme Hérout, M. Javalet, M. Gilles, Mme Clément, M. Follain

Nombre de membres en exercice : 9 Présents et représentés : 9

Objet : Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la construction d'une plate-forme de compostage sur le pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny

Vu l'arrêté complémentaire relatif à l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2009 modifié autorisant l'exploitation d'un pôle environnement à Cavigny, en date du 12 avril 2024 , REF : 24-076 ;

Vu l'emprise foncière libérée sur le site du pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny suite à l'arrêt du tri mécano biologique ;

Vu l'enjeu important pour le syndicat mixte du Point Fort de traiter les déchets alimentaires collectés par ses adhérents ;

Vu le besoin du Syndicat Mixte du Point Fort de pérenniser le traitement des déchets verts collectés dans ses déchèteries ;

Vu la demande du Syndicat Mixte du Point Fort en date du 19 avril 2023 de faire réaliser par la SAS « Les Alchimistes » une étude de faisabilité pour la construction d'une plate-forme de compostage sur le pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny ;

Vu le rapport final de l'étude de faisabilité remis au syndicat mixte du Point Fort le 26 juin 2023 par la SAS « Les Alchimistes » ;

Vu le scénario N°2 conseillé par la SAS « Les Alchimistes » pour la réalisation d'une plateforme d'une capacité de 7 300 tonnes/an dont 1 000 tonnes de déchets alimentaires et 6 300 tonnes de déchets végétaux ;

Vu les investissements nécessaires pour la réalisation de cette plateforme de compostage incluant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les investissements liés au process et le génie civil et estimés à un montant total de 921 000 € HT ;

Vu la possibilité pour le syndicat mixte du Point Fort d'obtenir un soutien financier au titre du fonds vert sur la mesure « Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets » par l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) ;

Vu que le soutien financier de l'ADEME peut aller jusqu'à 55% du montant des investissements nécessaires à la mise en œuvre des installations de compostage ;

Ceci exposé, à l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort,
DÉCIDE

d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents relatifs à la demande de subvention qui sera réalisée auprès de l'ADEME pour la construction d'une plate-forme de compostage sur le site de Cavigny.

Fait à Cavigny, le 25 avril 2025

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **30 AVR. 2025**

Mis en ligne le : **30 AVR. 2025**